## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** MME VALERIE GUARINO

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Décembre 2018

**OBJET :** Actions éducatives et subventions complémentaires aux collèges et aux associations - Année 2018/2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'attribuer à des associations des subventions afin de leur permettre la réalisation d'actions éducatives ou projets spécifiques dans les collèges publics et privés, pour un montant total de 32 420€ conformément à la répartition figurant en annexe du rapport,
- d'attribuer à des collèges des subventions, pour un montant total de 27 378€, conformément à la répartition figurant en annexe du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes, dont le projet type est joint en annexe au rapport.

La dépense de 59 798€sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

## **ADOPTE**

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée